

RAPPEL

SÉANCES DU CONSEIL 2023

5 juin
4 juillet
7 août
11 septembre
2 octobre
6 novembre
4 décembre

Les séances ont lieu à la
salle municipale Léon-
Gaudreault dès 20 h.

PERCEPTION DES TAXES

15 mai
15 juillet
15 septembre
15 novembre



Porte d'entrée de la Caspésie

LE PORTAIL CITOYEN, VOUS CONNAISSEZ?



C'est un nouveau service offert par la Municipalité par le biais de son site Internet. Sur ce portail vous y trouverez les dernières communications importantes ainsi que les alertes sur différents sujets, dont les coupures d'eau, les situations d'urgence, les routes fermées, l'avis d'ébullition, recevoir un sondage, etc.

Il s'agit de s'ouvrir un compte et de décider comment vous voulez recevoir vos communications, soit par courriel, texto ou par téléphone. Vous montez vous-même votre profil et c'est facile à faire. Allez sur le site de la Municipalité, sainte-flavie.net et cliquez en haut à droite sur Portail Citoyen. Vous pourrez même y lire votre petit journal La Marée. Soyez-y afin de recevoir toutes les communications.

UN HOMMAGE BIEN MÉRITÉ!

Le CLAC de La Mitis a annoncé dernièrement la création du Prix Liz-Fortin. Le CLAC rend ainsi hommage à une fondatrice de cet organisme, enseignante et bénévole remarquable, passionnée de la culture et depuis longtemps responsable de la Bibliothèque Olivar-Asselin de Sainte-Flavie. Félicitations Liz pour ton implication!

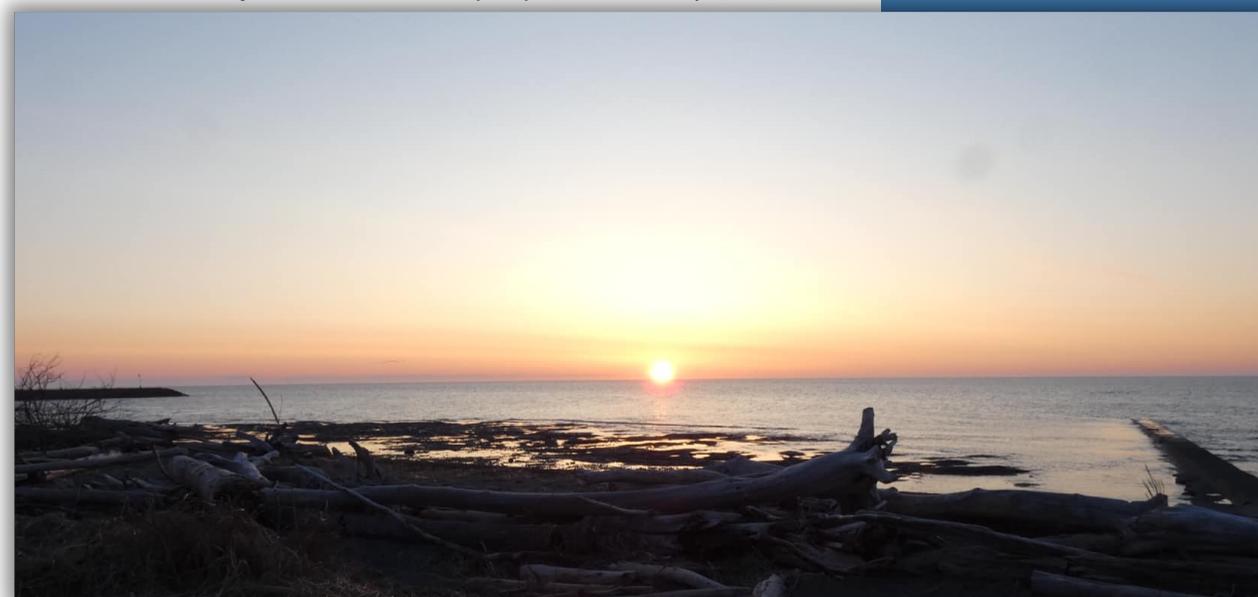


Monsieur Réal
Leclerc, enseignant à
l'école des Alizés,
premier récipiendaire
du Prix Liz-Fortin.

La Marée

Journal local des flaviens et flaviennes

Vol.37 no.4
MAI 2023



SOMMAIRE

Divers règlements	p.2-3
À l'agenda	p.4-5-6
Écocentre de La Mitis	p.7
Le portail citoyen	p.8
Un hommage bien mérité !	p.8

HEURES D'OUVERTURE

Bureau municipal

Lundi	8 h 30-12 h et 13 h-16 h
Mardi	8 h 30-12 h et 13 h-16 h
Mercredi	8 h 30-12 h et 13 h-16 h
Jeudi	8 h 30-12 h et 13 h-16 h
Vendredi	8 h 30-12 h

**Le bureau municipal sera fermé le lundi 22
mai en raison de la fête des Patriotes.**

Suivez-nous sur   www.sainte-flavie.net

DIVERS RÈGLEMENTS AVANT L'ARRIVÉE DE L'ÉTÉ

Avec l'arrivée du beau temps, voici un rappel de certaines normes et règles applicables sur le territoire de la municipalité.

Abris d'autos:

Les abris d'hiver pour automobiles et pour les accès piétonniers peuvent être installés entre le 1er octobre et le 30 avril.

Ventes de garage:

Les ventes de garage sont permises pour des périodes de 3 jours consécutifs, un maximum de 3 fois par année pour une même propriété. Un certificat d'autorisation (gratuit) est requis.

Roulottes ou véhicules récréatifs :

Les équipements de camping peuvent être stationnés sur un terrain où il y a une résidence ou être utilisés à des fins de camping sur les terrains de camping autorisés.

Nuisances publiques :

Le règlement concernant les nuisances publiques contient quelques dispositions visant à assurer la paix, l'ordre et le bien-être général. En voici quelques-unes :

Travaux :

Les travaux de construction, démolition, réparation de véhicule, usage de tondeuse à gazon ou de scie à chaîne sont permis entre 7h et 22h.

Feux d'artifice :

L'usage de feux d'artifice est interdit à moins d'avoir obtenu une autorisation par résolution de la municipalité.

Armes à feu :

L'usage des armes à feu, à air comprimé, arcs, arbalètes est interdit à moins de 300 m de toute habitation, place publique de même que de toute rue.

Herbes et broussailles :

Il est interdit de laisser pousser des herbes et broussailles à une hauteur dépassant 60 cm dans les zones autres qu'agricoles.

Demandes d'information ou de permis

Pour toute demande d'information ou de permis, communiquez avec Gabriel Dumont, inspecteur en urbanisme : urbanisme@sainte-flavie.net
418-775-7050 poste 2601

Il est préférable de prendre rendez-vous pour planifier une rencontre. Merci!

ÉCOCENTRE DE LA MITIS

L'Écocentre de La Mitis tient à informer ses usagers du retour à l'horaire d'été le 1er mai 2023. Durant l'horaire d'été, l'écocentre est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 16h45 et le samedi de 8h00 à 15h45, fermé le dimanche.

Un rappel que les usagers sont fortement invités à trier leurs matières avant de les apporter car ils seront responsables du déchargement. De plus, ils sont invités à bien sécuriser le chargement afin d'éviter de perdre des morceaux en chemin. Sur place, l'inscription à l'intercom du poste d'accueil est obligatoire.

L'Écocentre de La Mitis est un service gratuit offert aux résidents de La Mitis dans le but de réduire les quantités de matières résiduelles envoyées à l'enfouissement. Chaque année, il permet de détourner plus de 3300 tonnes de matières et accueille plus de 11 000 clients.

L'Écocentre de La Mitis est situé au 428, avenue Roger-Marcoux, Mont-Joli. L'accès se fait par le chemin Perreault Est, près de l'aéroport. Pour plus d'information sur l'Écocentre de La Mitis, les citoyens sont invités à consulter le www.ecoregie.ca ou téléphoner au 418 775-8445, poste 2280.



Le retour du grand ménage!!

Ha le printemps! C'est le temps du grand ménage et il est temps de vider les espaces ? Il y aura donc une cueillette d'encombrants **lundi le 15 mai**. Bien vouloir les sortir sur le bord du chemin la veille du ramassage tout en s'assurant de ne pas encombrer les trottoirs. Merci de votre collaboration!

À L'AGENDA

JARDIN COMMUNAUTAIRE DE SAINTE-FLAVIE



Il reste 4 jardinets de disponibles, coûts = 10\$ incluant le compost + 5\$ pour la paille. Si vous voulez faire bêcher votre jardinet mécaniquement, vous devez en faire la demande.

Pour réservation :
418 775-7050 poste 2612

SAINTE-FLAVIE JARDINE

Prochain "café-rencontre"
Sainte-Flavie jardine

mardi 30 mai à 18h 30

Échange de plans et solution
bio contre les insectes

À la grande salle municipale

Pour information et inscription:
418 775-7050 #2612



C'EST LE TEMPS DE S'INSCRIRE AU CAMP DE JOUR!

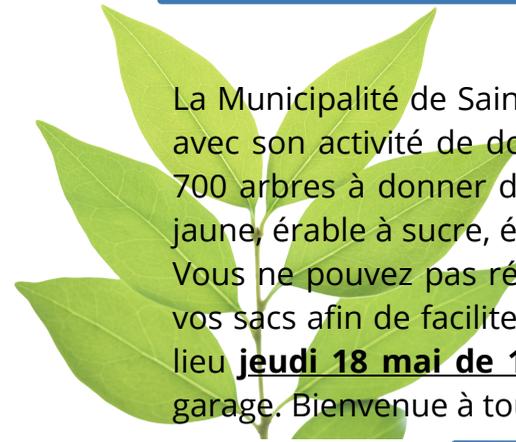
La date d'inscription pour le camp de jour est du 8 au 29 mai. Les enfants de Sainte-Flavie ont priorité jusqu'au 17 mai et par la suite ce sera ouvert à tous. Maximum de 35 enfants. Pour plus de détails consultez le site Internet de la Municipalité :

sainte-flavie.net/decouvrir-se-divertir/loisirs.html
ou contactez Sonia Boucher au 418 775-7050 #2612



À L'AGENDA

DONATION D'ARBRES



La Municipalité de Sainte-Flavie continue sa tradition depuis plus de 30 ans avec son activité de donation d'arbres, et cette année nous avons plus de 700 arbres à donner dans plusieurs essences, dont entre autres : bouleau jaune, érable à sucre, érable rouge, chêne rouge, pin blanc, mélèze et cèdre. Vous ne pouvez pas réserver vos arbres. Nous vous conseillons d'apporter vos sacs afin de faciliter le transport de vos échantillons. Cette activité aura lieu **jeudi 18 mai de 13 h à 18 h** derrière le bureau municipal à l'ancien garage. Bienvenue à tous!

RETOUR DU GRAND BAZAR DU PRINTEMPS

Le Grand Bazar est de retour pour le printemps, le samedi 10 juin dès 8 h dans le stationnement de l'église de Sainte-Flavie. 25\$/table. Pour information et inscription 418 775-7050 poste 2612. En cas de pluie l'activité sera remise le 17 juin à la même heure. Cette activité est au profit de la Commission des sports et loisirs de Sainte-Flavie. Il faut s'inscrire pour réserver une table. Bienvenue à tous!



UN ÉTÉ 2023 TRÈS COLORÉ!

Ne manquez pas le prochain numéro de La Marée qui vous dévoilera la programmation complète de l'été 2023 qui s'annonce variée et colorée! On a hâte de vous annoncer tout ça !



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ARTISTES EN FÊTE



Il y aura une assemblée générale annuelle d'Artistes en Fête, le mercredi 24 mai à 19 h à la salle du conseil municipal au 775, route Flavie-Drapeau à Sainte-Flavie. Les administrateurs sont élus pour un mandat d'un an. Tous les postes d'administrateurs deviennent de nouveau admissibles lors de l'assemblée générale annuelle. Bienvenue à tous!

NETTOYAGE DES BERGES

L'activité aura lieu le **samedi 3 juin** de **9 h à midi**. Départ du stationnement de l'église à Sainte-Flavie. Apportez vos gants. Bienvenue!

Un dîner communautaire sera offert aux bénévoles sur le site du Parc régional de la rivière Mitis.



**JEUDIS SOIR Ô QUAI
À SAINTE-FLAVIE
JEUNES ARTISTES
RECHERCHÉS**

TU DÉSIRES FAIRE DÉCOUVRIR TES TALENTS CET
ÉTÉ AU COUCHER DU SOLEIL C'EST TA CHANCE.
POUR PLUS D'INFORMATIONS COMMUNIQUE AU:

418-775-7050 POSTE 2612

 MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE

 SAINTEFLAVIE2022

Sécurité des piscines résidentielles :

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées.

Adopté en 2010, le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité. Il prévoit qu'un permis municipal est requis pour les travaux relatifs à la construction d'une piscine et de ses installations, comme une terrasse, une plateforme ou une enceinte.

Fin des droits acquis pour les piscines construites avant le 1er novembre 2010 :

En réponse à une recommandation formulée par plusieurs coroners au cours des dernières années, le règlement a été modifié et s'appliquera désormais à toutes les piscines, et ce, peu importe leur date d'installation.

Considérant les coûts associés à l'installation d'une enceinte, particulièrement pour les piscines creusées et semi-creusées, un délai de deux ans est accordé aux propriétaires concernés pour la mise aux normes de leur cour qui devra être réalisée au plus tard le 30 septembre 2025.

Pour accéder à toute l'information disponible, consulter la section sur la sécurité des piscines résidentielles du site Internet du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à l'adresse : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/securite-des-piscines-residentielles/mesures-de-securite/>. On y trouve également des grilles d'autoévaluation pour la conformité des piscines selon leur type (creusée, hors-terre, démontable, gonflable).

Pour plus d'information consultez aussi le site de la Municipalité : Règlements d'urbanisme : <https://www.sainte-flavie.net/reglements-documents/reglements.html>